

# COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 14 décembre à 14h30,  
légalement convoqué le 28 novembre,

**Le Comité Syndical** s'est réuni au Capitole en Champagne, 68 Avenue du Président Roosevelt à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX et François MOURRA Vice-Présidents,  
MM Patrice BARRIER, Francis BLIN, François BOITEUX, Pascal BOUXIN, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Daniel PRIEUR (suppléant d'Annie COULON), Daniel DACHELET, Alain DE PAQUIS (suppléant de Charles DE COURSON), Vivien BROCARD (suppléant de Jacky DESBROSSE), Jean-Pierre FORTUNE, Mme Evelyne FRAEYMANVELLY, M. Alain FRIQUOT, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, MM Etienne GAILLARD (suppléant de Claude GUICHON), Christian HACHET, René HANOT, Mme Jeanne JACQUET, MM Yannick KERHARO, Pierre LABAT, André LEBLANC, Jean-Paul LEMOINE, François MAINSANT, Daniel MAIRE, René MAIZIERES, Jean-Claude MAUDUIT, Patrick MAUJEAN, Denis LESAIN (suppléant d'André MELLIER), Guillaume MICHAUX, Jean PANKOW, Mme Annie PERRARD, MM Pascal PERROT, Jean-Pierre PINON, Cyril POINTUD, Guy RIFFE, Bruno ROULOT, Alphonse SCHWEIN, Claude SIMON, Patrick SIMON, Philippe SOTER membres,

Etaient excusés :

MM Régis BOURGOIN, Christophe GUILLEMOT, Antoine LEMAIRE, Jean-Louis LEROY, Jean-François PIOT, Claude PIQUARD, Christian SMITH membres,

Etaient absents :

Mme Rachel PAILLARD Vice-Présidente,  
Mme Claudine BERNIER, MM Philippe COPP, Gilles DULION, Frédéric LEPAN, Dantès MARTINELLI, Philippe MAUSSIRE, Maurice PIERRE, Jean-Marc ROZE, Janick SIMONNET, Sébastien VACELLIER membre,

**Ordre du Jour**

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 06/10/2017**
- **Information du Président**
- **Finances**
  - Rapport d'Orientations Budgétaires
  - Subvention d'équilibre aux budgets annexes
  - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement
  - Décision modificative
- **Administration Générale**
  - Contrat CNP
- **Compétence Electricité**
  - Extensions de réseau
  - Programmation complémentaire
- **Compétence Eclairage Public**
  - Option 2 – Travaux Neufs
  - Entrée en compétence
- **Compétence Gaz**
  - Validation du CRAC
- **Aménagement numérique**
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 06/10/2017**

Dans l'information du Président, celui-ci a :

- Modifié l'ordre du jour,
- Informé le Comité qu'en plus des notes de la réunion, à été distribué le Rapport annuel d'activité 2017 sur l'année 2016,
- Remercié les membres du Comité pour le bon retour des travaux effectués par le SIEM,

Le Comité a approuvé :

- Le PV de la réunion du 27 juin 2017,
- Le Compte-Rendu Annuel d'Activité du Concessionnaire,
- L'attribution du Marché,
- La liste des extensions,
- La liste des extensions pour les armoires PRM,
- La mise en place des fonds de concours pour les travaux de Montée en Débit,

Le Comité a validé :

- La modification de l'ordre du jour,
- La décision modificative,
- La programmation complémentaire,

Le Comité a autorisé le Président :

- A signer les différentes conventions avec Orange pour l'externalisation du câblage,
- A ouvrir le compte EMMY,
- A signer les différentes conventions financières avec la Région et le Département en lien avec la MED.

Le Comité Syndical approuve l'approbation du Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2017.

➤ **Information du Président**

Monsieur le Président annonce qu'au court de la réunion, les points suivants seront de nouveau évoqués :

- Le choix de la convention A ou B pour les travaux Orange
- Option 2 dans le cadre de la compétence Eclairage public

Monsieur le Président souhaite souligner aux membres du Comité Syndical que pour les Communes ou Communautés de Communes éligibles à la TEPCV (Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte) pour la rénovation de leur réseau d'Eclairage Public, le SIEM a avancé les fonds couverts par cette subvention. Or, à ce jour, aucun versement de l'Etat n'a été reçu par le SIEM. Cette situation devient problématique car le SIEM n'est pas en mesure de venir apporter cette subvention supplémentaire (tant d'un point de vue financier que d'égalité envers tous les adhérents) d'autant plus que l'Etat ne s'est pas prononcé sur le versement de cette subvention.

Monsieur le Président informe également que du retard dans l'avancement des travaux d'électrification rurale a été pris. Les entreprises qui travaillent pour le compte du SIEM font face à des problèmes de personnel. De plus, dans le cadre du projet régional de l'Aménagement Numérique de la Région Grand Est, ces entreprises pourraient être sollicitées pour les travaux de terrassement. De ce fait, il paraît peu probable

que les entreprises retenues dans le cadre du marché SIEM puisse intervenir sur l'électrification rurale et sur l'Aménagement Numérique. Monsieur le Président demande aux membres du Comité de l'autoriser à envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception à toutes les entreprises travaillant actuellement avec le SIEM afin de connaître leurs intentions sur les choix qu'ils prendront sur cette problématique. Les membres du Comité accepte l'envoi de ce courrier.

 **Finances**

**Rapport d'Orientations Budgétaires**

Voir document joint.

Monsieur le Directeur présente le ROB et commente les différents graphiques. Cette présentation est une vision globale de l'année écoulée et des prévisions. Pour plus de précisions, Monsieur le Directeur invite les membres à se rapprocher des services du SIEM.

Les membres du Comité approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires et autorise Monsieur le Président à préparer les budgets dans ce sens.

**Subventions d'équilibres aux budgets annexes Eclairage public et Aménagement Numérique**

Les budgets primitifs 2017 des budgets annexes Eclairage Public et Aménagement Numérique ont été voté avec une subvention d'équilibre.

Il vous est donc proposé d'approuver le versement au titre de l'exercice 2017 :

- d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe "Eclairage Public", à savoir :

Budget principal	Dépenses de fonctionnement Article 67441	-1.200.000 €
Budget annexe EP	Recette de fonctionnement Article 7552	+ 1.200.000 €

- d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe "Aménagement Numérique", à savoir :

Budget Principal	Dépenses de fonctionnement Article 67441	-76.000 €
Budget annexe AN	Recette de fonctionnement Article 74	+ 76.000 €

Le Comité Syndical approuve les subventions d'équilibre aux budgets annexes Eclairage Public et Aménagement Numérique.

**Autorisation de paiement avant le vote des budget Principal et annexes 2018**

Conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts de l'exercice précédent.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts 2017 (BP + DM)</b>	<b>Autorisations de crédits 2018 jusqu'au vote du BP 2018</b>
13	Subventions d'investissement	160.000,00 €	40.000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	173.300,00 €	43.325,00 €
21	Immobilisations corporelles	223.500,00 €	55.875,00 €
23	Immobilisations en cours	18.250.585,69 €	4.562.646,42 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18.807.385,69 €</b>	<b>4.701.846,42 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts 2017 (BP + DM)</b>	<b>Autorisations de crédits 2018 jusqu'au vote du BP 2018</b>
13	Subventions d'investissement	42.730,00 €	10.682,50 €
20	Immobilisations incorporelles	27.000,00 €	6.750,00 €
21	Immobilisations corporelles	288.000,00 €	72.000,00 €
23	Immobilisations en cours	5.660.073,00 €	1.415.018,25 €
	<b>TOTAL</b>	<b>6.017.803,00 €</b>	<b>1.504.450,75 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts 2017 (BP + DM)</b>	<b>Autorisations de crédits 2018 jusqu'au vote du BP 2018</b>
20	Immobilisations incorporelles	10.000,00 €	2.500,00 €
23	Immobilisations en cours	4.337.496,64 €	1.084.374,16 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4.347.496,64 €</b>	<b>1.086.874,16 €</b>

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de paiement des budgets principal et annexe 2018.

### Budget Principal – Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur

Par note en date du 16 novembre 2017, Monsieur HURPIN, Inspecteur des Finances Publiques, nous informe qu'il n'a pu donner suite à un titre de recette émis par le SIEM, malgré les démarches et poursuites exercées par ses services. En conséquence, il demande l'admission en non-valeur du titre de recette dont le détail est repris ci-après :

Exercice 2008 – Titre n°742 – Montant : 1300 €  
Objet : Extension de réseau électrique à TOURS SUR MARNE

Au motif : à la suite d'une procédure de saisie-vente, le débiteur, sur les constatations d'un huissier des finances publiques, a fait l'objet d'un Procès-Verbal de carence (aucun bien disponible susceptible de faire l'objet d'une vente publique pour désintéresser le Trésor Public).

Cette créance irrécouvrable fait l'objet d'un mandat afin de constater l'annulation de la recette émise sur le budget principal.

Le Comité Syndical accepte l'admission en non-valeur du produit irrécouvrable.

 **Administration Générale**

### Contrat CNP

Par délibération en date du 17 février 2017, le SIEM a autorisé le Centre de gestion à négocier pour son compte un contrat d'assurance statutaire.

Le Centre de Gestion a présenté le résultat de sa consultation et le prestataire retenu est CNP Assurances.

La durée du contrat est fixée à 4 ans et prend effet à compter du 1er Janvier 2018.

Pour les Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L., le taux est fixé à 4.30 % avec 15 jours de franchise en maladie ordinaire et risques professionnels.

Les risques garantis sont les suivants : Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire).

Pour les Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC, le taux est fixé à 1.35 % avec 15 jours de franchise en cas de maladie ordinaire.

Les risques garantis sont les suivants : Accident de service / Maladies professionnelles, maladies graves, Maternité, Paternité, Adoption, Maladie ordinaire.

Pour permettre notre adhésion au contrat groupe, une délibération autorisant le Président à opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC, et à signer tout document contractuel résultant de la proposition du centre de gestion (contrats) doit être prise.

Le Comité Syndical valide le Contrat CNP.

➤ **Compétence Electricité**

**Extensions de réseau**

Lors du Comité syndical du 04 mai 2017, celui-ci, par délibération n°26-17, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
ATHIS	RD n°19	4 282,35 €		2 568,00 €
AUBERIVE	Rue de la Charme	5 011,79 €	2 138,00 €	1 560,00 €
BETHENVILLE	Rue Cité Renaud pour M. DERNIS	6 770,02 €	2 723,00 €	780,00 €
CAUREL	Route de Pomacle pour un tarif jaune	29 800,80 €		18 520,00 €
CONFLANS SUR SEINE	Chemin Dit de la Chapelle	3 809,61 €		2 798,00 €
COURVILLE	Rue de la Croix pour l'EARL ST JULIEN	9 672,01 €		4 373,00 €
FLORENT EN ARGONNE	CR dit des Bardelles	4 246,14 €	2 723,00 €	780,00 €
FRANCHEVILLE	Rue de Chaillot	12 531,38 €		9 773,00 €
LES MESNEUX	Lieu-dit "Les Forges" pour une antenne ORANGE	21 662,34 €		14 940,00 €
LUXEMONT VILLOTTE	Grande Rue (RD316)	8 147,00 €		4 978,00 €
MONCETZ L'ABBAYE	Lieu-dit La Carelle	8 555,88 €		5 543,00 €
PONTFAVERGER	Rue d'Alsace pour M. PROVIGNON	4 884,46 €	2 138,00 €	900,00 €
PRINGY	Ruelle Picard	5 940,11 €	2 538,00 €	780,00 €
SACY	Rue de la Pinpeigne	7 781,96 €	3 113,00 €	780,00 €
SAINT MARTIN D'ABLOIS	CR des Lambourgs	13 784,18 €	5 063,00 €	900,00 €
SILLERY	Rue du Canada pour M. MOREAUX	8 855,27 €		5 058,00 €
TILLOY ET BELLAY	Rue d'Herpont	4 074,61 €	2 333,00 €	780,00 €
VAL DE VESLE	Rue de l'Ecluse	7 117,86 €		4 668,00 €
VERT TOULON	RD n°45 pour la SCAEV LASSAUSSE	14 653,54 €		8 748,00 €
VERZY	Rue Carnot	12 079,67 €		8 343,00 €
VITRY LA VILLE	Chemin rural de Chalons	3 581,39 €	3 698,00 €	780,00 €

Des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à prévoir pour lesquelles le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux	Participation	
			Collectivité	Particulier
CAUROY LES HERMONVILLE	Tarif Jaune pour la Tonnellerie de Champagne	32 007,30 €		1 510,00 €
PONTFAVERGER	Lotissement de 23 parcelles rue des Tournants	34 000,00 €		20 400,00 €
SOUAIN PERTHES LES HURLUS	Tarif Jaune lieu-dit Mont de Vin	91 000,00€		54 600,00 €

Le Comité syndical valide la liste des extensions.

### Programmation complémentaire

Afin de compléter le programme d'effacement de réseau, il vous est proposé les opérations suivantes :

- GUEUX – Effacement Branchement rue du Lac
- OGER – Effacement Ferme Saint Antoine

Le Comité accepte la programmation complémentaire cité ci-dessus.

➤ **Compétence Eclairage public**

**Entrée en compétence**

Depuis la réunion du 27 juin, il y a 206 communes en option 1 et 95 communes dont 1 communauté de communes de 14 communes en option 2.

Depuis les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il s'agit des collectivités suivantes :

OPTION 1	
<b>BERGERES LES VERTUS</b>	<b>REVEILLON</b>
<b>LINTHELLES</b>	<b>SAINT MEMMIE</b>
<b>LOISY EN BRIE</b>	<b>SOGNY EN L'ANGLE</b>
<b>POTANGIS</b>	<b>TRECON (ex option 2)</b>
<b>Communauté de Communes des Paysages de Champagne (54 communes)</b> 15 communes dont l'ancienne cté cmes des Coteaux de la marne qui étaient en option2	

OPTION 2	
<b>ARGERS</b>	<b>SAINT CHERON</b>
<b>PARGNY SUR SAULX</b>	<b>SERMAIZE LES BAINS</b>

Monsieur le Directeur explique la différence entre l'option 1 (Maintenance, Investissements et réponse aux DT/DICT) et l'option 2 (Investissements).

Les Ballons fluo sont interdits (fabrication et vente) depuis le 13 avril 2015. Ils peuvent être remplacés par des lampadaires à LEDS (durée de vie de 15 ans).

Monsieur le Directeur évoque de retirer l'option 2 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 car le SIEM ne peut plus assumer financièrement cette subvention accordée aux adhérents à cette option.

Monsieur le Président propose de supprimer l'option 2 et ainsi de refuser l'adhésion des Communes ayant demandées cette option pour 2018.

Monsieur LESAINTE demande si les communes ayant choisies l'option 2 passait en option 1 est-ce que le SIEM serait en mesure, d'un point de vue du personnel, d'assurer cette augmentation des adhérents ?

Monsieur le Président affirme qu'il n'y aurait pas de soucis d'autant plus que depuis fin 2016, un agent a été recruté pour développer le Système d'Informations Géographiques (SIG) pour le mettre à jour et réintégrer les points lumineux qui seront géolocalisés.

Monsieur le Directeur annonce qu'un agent supplémentaire pourrait être embauché soit pour le service EP ou pour le service ER afin de basculer Monsieur ROBIN entièrement sur le service EP.

Monsieur GAILLARD demande s'il y a un délai pour passer à la technologie LED.

Monsieur le Directeur répond qu'il n'y a pas de délai particulier sauf quand il y a encore des lampes à vapeur de mercure (Ballon Fluo : BF) sur le réseau, auquel cas, la commune sera amenée à passer rapidement à une autre technologie : Sodium Haute Pression (SHP) ou LED puisque les lampes BF ne sont plus fabriquées ni proposées à la vente. Cependant, la technologie LED permet de réaliser de véritables économies d'énergies divisant parfois par 3 les consommations du réseau EP.

Le Comité accepte le transfert de la compétence d'éclairage public option 1 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 des communes citées ci-dessus.

Les membres du Comité refuse l'adhésion des communes présentées à l'option 2.

➤ **Compétence Gaz**

### Validation du CRAC

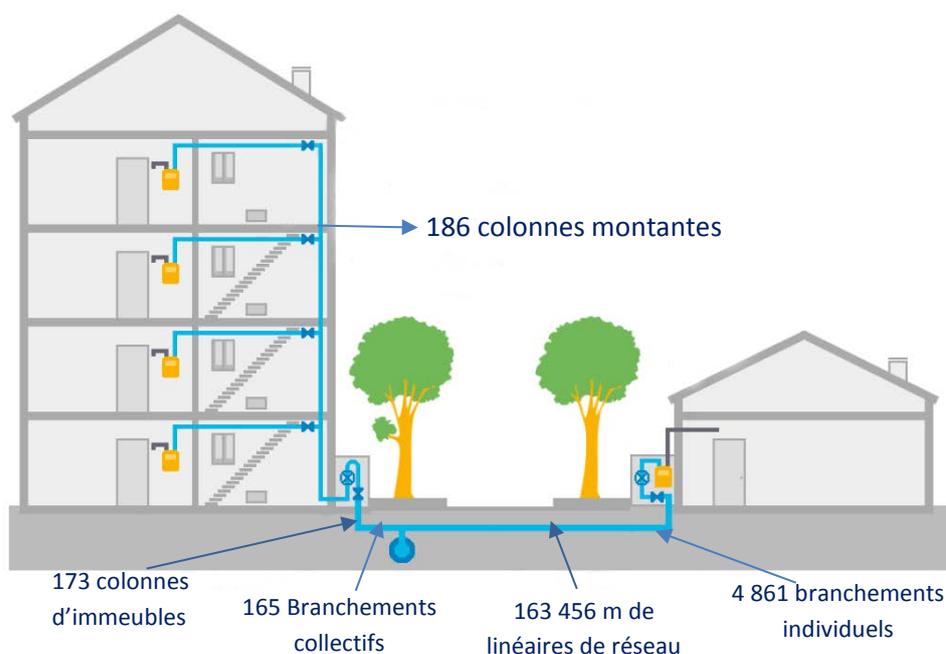
Au 31 décembre 2016, 20 communes de la Marne ont transféré leur compétence d'autorité concédante de la distribution de gaz au SIEM. Il s'agit d'ANGLURE, BISEUIL, BOUZY, CHAMPFLEURY, CONFLANS SUR SEINE, ESCLAVOLLES LUREY, JONCHERY SUR VESLE, MARCILLY SUR SEINE, OGER, OIRY, ORMES, PLIVOT, PUISIEULX, SAINT JUST SAUVAGE, SAINT LEONARD, SEZANNE, TAISSY, TRIGNY, VANDEUIL et VERZY. Cette compétence a été déléguée, par contrats de concession, à GRDF.

Dans le cadre de ces contrats, GRDF doit transmettre au SIEM avant le 30 juin de l'année N, le bilan de son activité sur la concession de distribution publique de gaz pour l'année N-1 (article L 2224-31 du CGCT et décret n°2016-495 du 21 avril 2016). Ce compte rendu d'activité 2016 a été transmis en temps et en heures. Une réunion de présentation de ce document par GRDF a été organisée dans les locaux du SIEM le 3 octobre 2017.

### Les chiffres clés de la concession au 31 décembre 2016.

#### Le patrimoine du SIEM géré par GRDF

Il se compose des ouvrages permettant la distribution du gaz, du poste de livraison jusqu'aux clients finals.



#### Autres ouvrages

- Postes de livraison : 12,
- Ouvrages de détente : 5,
- Robinets : 96,

#### Le réseau se décompose ainsi :

En mètres linéaires	BP ( $\leq 50$ m bars)	MPB ( $< 0,4$ bars et 4 bars)	MPC ( $< 4$ bars)	Total
Acier	254	20 535	4 041	24 830
Fonte ductile	587			587
Polyéthylène	951	136 508		137 459
Total	1 792	157 043	4 041	162 876

### Les clients

▪ Nombre de points de livraison (clients)	4 900
▪ Energie acheminée (en KWh)	153 439 730
▪ Recettes d'acheminement (en k€)	1 792,43

### La qualité de la distribution

La qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

▪ Le nombre d'appels de tiers reçu par l' <b>Urgence Sécurité Gaz</b> <i>Dont 57 appels pour fuite ou odeur de gaz</i>	101
▪ Le nombre total d'incidents	52
▪ Le nombre de clients coupés	47

### Le suivi des travaux de tiers

▪ Nombre de DT reçues et traitées	141
▪ Nombre de DICT reçues et traitées	335
▪ Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF	127
▪ Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	317

### LA VALEUR FINANCIERE DE LA CONCESSION

La valeur financière des ouvrages de la concession (en K€) :	12 433,40
Dont 176,08 k€ investis en 2016 :	

### LES ELEMENTS FINANCIERS D'EXPLOITATION

Conformément au cahier des charges de concession, GRDF transmet les produits et charges au périmètre de la concession. Néanmoins, on ne saurait en déduire une notion de résultat pour la concession d'une part par le tarif péréqué de la distribution de gaz et d'autre part par la mutualisation de certaines charges d'exploitation à des mailles supérieures à la concession.

▪ Total des produits (en K€)	1 899,06
▪ Total des charges (en K€) Dont 14 K€ de redevance de fonctionnement (R1).	1705,05

Toutes ces données feront l'objet d'une analyse et d'un contrôle de la mission de service public dans les mois à venir.

Monsieur le Directeur explique que ces données feront l'objet d'un rapport de contrôle réalisé par le service Contrôle de Concession du SIEM. Il sera envoyé à toutes les communes adhérentes et en téléchargement sur le site internet pour les personnes intéressées.

Le Comité Syndical approuve ce compte rendu d'activité.

➤ **Aménagement Numérique**

Dans le cadre des opérations de Montée en Débit (MED), nous allons être enclin à signer de nombreuses conventions de mise à disposition d'ouvrage à ORANGE.

Ces conventions de mise à disposition concernent soit de la fibre optique, soit des fourreaux voir du sous tubage de fourreau.

Ces mises à disposition sont réalisées opération par opération, ce qui va représenter un nombre important de conventions et donc de délibérations.

Afin de gagner de la réactivité, il serait pratique que vous délibériez afin de m'autoriser à signer lesdites conventions et de vous en faire un simple retour à chaque réunion de Comité.

Monsieur le Directeur précise que les fourreaux et la fibre optique resteront la propriété du SIEM.

Le Comité Syndical valide ce principe.

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Président revient sur le GNV (Gaz Naturel Véhicule). Une présentation sera faite au mois de février dans le cadre du vote des budgets.

Monsieur le Président revient aussi sur la convention d'Orange avec l'option A et B. Le SIEM proposera aux collectivités une délibération afin de prendre une des deux options.

Monsieur KERHARO demande plus de précisions sur les conventions d'Orange. Il souhaiterait qu'un groupe de réflexion de 3 – 4 personnes soit créé afin de pouvoir tirer les avantages et les inconvénients de ces 2 options et vraiment savoir quoi faire.

Monsieur le Président ajoute que lorsque la convention de type A est prise pour une partie de la commune, elle s'applique ensuite à toute la commune.

Monsieur le Directeur précise qu'une présentation sur ces deux options pourra être faite lors du prochain comité.

Monsieur GAILLARD demande plus de précisions sur les compteurs Linky. Il souhaiterait si c'est les communes étaient propriétaires des compteurs ? Est-il possible de s'opposer à la pose du compteur.

Monsieur le Directeur explique que les compteurs sont la propriété des autorités concédantes autrement dit, dans la Marne, le SIEM est le propriétaire des compteurs.

Aucune personne ni aucune Collectivité ne peut s'opposer à la pose des compteurs Linky puisqu'il s'agit d'un déploiement national décidé par le Gouvernement qui a pour origine une Directive Européenne et, comme évoqué juste avant, seul le SIEM en est le propriétaire. Les délibérations prises par les Communes un peu partout en France et dans quelques communes marnaises ne sont ainsi pas valables. Le refus de la pose du compteur engendra des conséquences non négligeables puisque à terme, le client pourrait se voir clôturer son contrat de fourniture.

Beaucoup de choses, bonnes et mauvaises, vraies ou fausses, ont été dites sur LINKY notamment d'un point de vue santé publique. Or il faut savoir que le procédé utilisé par LINKY pour communiquer est le même qu'avant c'est-à-dire le CPL – courant porteur en ligne. Les ondes wifi sont plus nocives et que dire de celles de la téléphonie mobile.

Toutefois, il est vrai que certaines personnes dites électrosensibles ont quelques soucis avec le compteur LINKY mais Enedis peut trouver une solution.

Sans autre question, la séance est levée à 16h15.